

Optimiser son budget grâce aux

Pour optimiser leur budget d'investissement, certaines collectivités ont recours aux plateformes de ventes aux enchères. Une démarche qui s'inscrit également dans une logique vertueuse d'économies.

« Les enchères publiques sont réservées à des initiés. Nous voulions démocratiser cela et proposer une alternative », explique David Riahi, président d'Agorastore, site web de vente aux enchères de biens d'occasion des collectivités, des organismes publics et des grandes entreprises. Agorastore est née en 2005 en partenariat avec la ville de Lyon qui cherchait à revendre son matériel d'espaces verts. Fort de ce premier succès (100 000 euros de recettes et 12 000 connexions par jour), la plateforme n'a eu de cesse de se développer pour compter en 2017, 400 000 visites par mois, 70 millions d'euros de vente. Soit plus de 120 000 enchères en 2017 et une croissance de 40 %. Pour Servan Ndjantcha, directeur des ventes des collectivités, « ces chiffres [...] sont révélateurs du fait que les collectivités locales poursuivent leurs politiques de rationalisation du patrimoine ». D'autres plateformes de ce type existent comme Webenchères.com. Sur le principe, « il y a un prix de départ, après les enchères montent comme des actions. C'est une démarche de performance économique pour une collectivité », explique le président d'Agorastore. Comprendre, cela permet à une collectivité d'optimiser son budget et ses dépenses.

Entre 15 à 20% de budget en plus

« D'une façon générale, cela peut augmenter de 15 à 20 % le budget d'une collectivité », estime le président d'Agorastore. Ces plateformes permettent de revendre tout type de biens matériels (véhicules, mobilier scolaire ...), mais également de l'immobilier. À titre d'exemple, on peut trouver sur le site, un camion de pompier vendu par le SDIS (service départemental d'incendie et de secours) de l'Ain pour 8 300 euros, le mobilier d'une salle de classe vendu par le département des Hauts-de-Seine pour 788 euros ou encore l'ancien IUFM d'Evreux cédé par le département de l'Eure pour plus de 3 millions d'euros. La plateforme Agorastore se rémunère via une commission qui « dépend de la nature du bien ». Ainsi, celle-ci sera différente selon qu'il s'agisse d'un bien immobilier ou d'un véhicule.



Développement durable et économie circulaire

Si cette démarche peut rapporter financièrement, elle s'inscrit également dans une logique de développement durable et d'économie circulaire. D'une façon générale, « la plupart des collectivités stockent le matériel inutilisé, mais cette pratique engendre des coûts. D'autres le jettent et donc polluent. Certaines mairies le donnent à des associations. Enfin, quelques collectivités passent par des commissaires-priseurs pour s'en débarrasser, mais les taux de commission sont élevés et les prix de ventes inférieurs à ce que l'on peut réaliser via Internet », selon David Riahi. Même si selon le Syndicat national des maisons de ventes volontaires (Symev), pour certains stocks, il est préférable de passer par un commissaire-priseur. C'est le cas pour les voitures qui peuvent présenter des vices cachés, et tout matériel à risque. Passer par un

plateformes d'enchères



intermédiaire permet également de se protéger contre certains abus (défaut de paiement, tromperie sur le matériel, etc.) et d'avoir davantage de garanties comme les assurances.

La place de marché est ouverte à tous, collectivités, acheteurs publics, grandes entreprises (SNCF, Keolis, Transdev, ...), et particuliers. Ainsi, sur Agorastore, on compterait 30 à 40 % de particuliers en nombre de transactions sur le site. Tandis que les collectivités ne représenteraient que 2 à 3 % des ventes et des achats. « Nous ne sommes pas qu'une place de marché et de paiement à l'image du Bon Coin ou d'ebay », se défend David Riahi, président d'Agorastore. Et de citer la dimension juridique offerte par Agorastore qui propose ses services de conseils en cas de litiges entre les parties suite à l'achat et/ou la vente d'un bien. ●

MARIE-AMÉLIE FENOLL

TÉMOIGNAGE

Les recettes ne sont pas négligeables

Quels types de biens avez-vous vendu sur Agorastore ?

Depuis 5 ans, nous avons vendu des centaines de biens de natures très différentes ce qui nous vaut régulièrement d'être au palmarès des collectivités d'Agorastore. Pour la ville de Reims, les véhicules représentent la moitié des ventes (il peut s'agir de vélos électriques, de berlines, d'utilitaires ou même d'un bibliobus). Ensuite nous vendons du matériel de voirie (comme les balayeuses), d'espaces verts (tondeuses, tracteurs...), de travaux publics (groupes électrogènes), électroménager, multimédia et du mobilier (récemment des anciens pupitres d'écoles ou des panneaux d'isoloirs qui servaient pour les élections ou des caisses de transport d'œuvres d'art). Ce qu'il faut retenir, c'est que tout se vend, il ne faut pas hésiter à proposer des articles dont la collectivité n'a plus besoin. Ainsi, nous avons vendu cette année des ébauches de clés et du matériel de bureau totalement obsolète.

Qu'attendez-vous de ce type de plateforme ?

Nous attendons principalement une visibilité nationale sur nos biens avec un nombre de visites important sur le site, et de ce fait un panel d'acheteurs varié. Nous sommes aussi très sensibles à la fiabilité des acheteurs, car une vente qui n'aboutit pas représente une perte de temps et d'argent pour la collectivité.

Utilisez-vous d'autres canaux pour revendre vos biens ? (Le bon coin, ventes aux enchères publiques, webenchères) ?

Non, notre direction centralise la vente de tous les biens meubles. Pour l'immobilier, notre direction juridique dispose d'un site internet propre.



Céline Lugnier,

Chef du service achats et approvisionnements au sein de la direction des moyens et services généraux de Reims métropole

Quel impact la revente de biens a-t-elle sur le budget de votre collectivité ?

Les recettes ne sont pas négligeables pour la collectivité. En 2017, elles représentaient 107000€ pour la ville de Reims et 59000€ pour la Communauté Urbaine. Ces chiffres ont déjà été dépassés sur 2018. Les ventes permettent également aux collectivités d'économiser sur les frais de traitement des déchets. En effet, auparavant, de nombreux biens étaient envoyés en déchetterie avec un coût pour la collectivité. Aujourd'hui ces biens ont une seconde vie, c'est également une façon de remplir nos objectifs en termes de développement durable.

